

Tremplin national Blues sur Seine 2025

26^{ème} édition

Dossier de candidature

Dossier à retourner daté et signé avant le 25 juillet minuit

Par mail :

direction@blues-sur-seine.com

Voir liste des pièces-jointes obligatoires

Renseignements :

01 30 92 35 38 - direction@blues-sur-seine.com

Avec le soutien de :



Liste des prix

Prix Révélation Blues sur Seine

1 an d'accompagnement personnalisé

Après un diagnostic commun des souhaits de développement de votre projet artistique, Blues sur Seine vous proposera un planning d'accompagnement personnalisé à l'année comprenant un ensemble d'aides à la production, à la diffusion et à la promotion sélectionnées parmi les dispositifs ci-dessous :

Aide à la production :

- Résidence scénique à l'espace Brassens (avec coaching scénique)
- Sessions d'enregistrement dans les studios professionnels du Sax à Achères

Aide à la diffusion :

- Programmation à l'affiche du festival Blues sur Seine 2026 (Yvelines)
- Programmation à l'affiche du festival Au Grès du Jazz 2026 (Vosges du Nord)
- Programmation à l'affiche du festival Jazz à Vienne 2026 (Isère)
- Programmation à l'affiche de La maison du Blues à Châtres-sur-Cher (41) 2026
- Programmation à l'affiche du festival Cup of Blues à Saint-Macaire-en-Lauges (49) 2026

Aide à la communication et administration :

- Aide à la structuration
- Enregistrement de sessions live, gestion des réseaux sociaux et utilisation des plateformes

Détails et conditions des dispositifs mis à disposition : voir article 14 du règlement.

Date limite de candidature : 25 juillet 2025

Annonce des finalistes : 28 août 2025

Finale : Dimanche 9 novembre 2025

Espace Brassens de Mantes-la-Jolie
Dans le cadre de la 26^{ème} festival Blues sur Seine du 7 au 22 nov. 2025

Pièces à joindre au dossier

Je choisis d'envoyer ma candidature

avant le 25 juillet 2025 minuit

Par mail :

J'envoie un mail à direction@blues-sur-seine.com avec

DANS LE CORPS DU MAIL :

☐ Lien de téléchargement des **3 titres audio**

Soumis à candidature

► Format obligatoire : MP3 320 kbits/s

► Nom de fichier : ARTISTE_titre1.mp3

► Chargez vos titres sur une plateforme de téléchargement (wettransfer, dropbox, fromsmash, framadrop, grosfichiers...).

► Copiez-collez l'URL de téléchargement obtenue dans corps de votre mail de candidature.

EN PIECE-JOINTE DU MAIL :

☐ **Un texte de présentation du groupe** au format PDF

☐ **Le règlement daté et signé** par les membres du groupe ou leur représentant (exemplaire ci-dessous) scanné au format PDF

☐ **La fiche de renseignement** dûment complétée, datée et signée par les membres du groupe ou leur représentant (exemplaire ci-dessous) scannée au format PDF

Une autorisation parentale pour les artistes mineurs (exemplaire ci-dessous) scannée au format PDF

Fiche de renseignements

Nom de l'artiste ou du groupe :

Représentant(e) de l'artiste ou du groupe :

Nom : Prénom

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone.....Portable.....

E-mail :

Site web / réseaux sociaux :

Liste des membres du groupe :

Candidature limitée à un groupe de 5 musiciens maximum d'une moyenne d'âge ≤ 35 ans

	Nom	Prénom	Date de naissance
1			 / /
2			 / /
3			 / /
4			 / /
5			 / /

Soit une moyenne d'âge de ans

IMPORTANT :

N'oubliez pas de signer le règlement du Tremplin national Blues sur Seine ci-après.

Je soussigné(e)

.....
.....

Représentant(e) de l'artiste ou du groupe

Certifie exacts les renseignements fournis dans la présente fiche de renseignements.

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

Autorisation parentale

Pour les candidats mineurs

UNE AUTORISATION PARENTALE
PAR MUSICIEN MINEUR MEMBRE DU GROUPE

Je soussigné(e)

Représentant légale d e :

Né le//

Autorise mon enfant à participer au Tremplin national Blues sur Seine 2025

Fait à le.....

Signature du responsable légal investi de l'autorité parentale (faire
précéder de la mention manuscrite "lu et approuvé")

Règlement du Tremplin national Blues sur Seine 2025

A lire, signer et joindre au dossier de candidature

Article 1 : Objet du Tremplin

L'association loi 1901 Blues sur Seine organise la 26^e édition du « **Tremplin national Blues sur Seine** » destiné à promouvoir les nouveaux talents nationaux du blues. Ce concours national s'inscrit dans le cadre de la politique de repérage, d'accompagnement et d'aide à la diffusion et à l'insertion professionnelle des artistes émergents menée par l'association Blues sur Seine.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'association Blues sur Seine organise le Tremplin national Blues sur Seine 2025.

Article 2 : Phases de déroulement du Tremplin

- Appel à candidatures diffusé à partir du 25 juin 2025 sur www.blues-sur-seine.com.
- Dépôt des dossiers de candidature complets avant le 25 juillet 2025 minuit.
- Audition des documents sonores fournis par les candidats par un jury indépendant composé de représentants de médias spécialisés et structures culturelles partenaires de l'association Blues sur Seine.
- Août 2025 : annonce des 4 groupes sélectionnés pour la finale.
- Dimanche 9 novembre 2025 : finale du Tremplin national Blues sur Seine organisée à Mantes-la-Jolie. Prestation scénique des 4 groupes en public et face à un jury. Concert ouvert au public et gratuit. Annonce du lauréat.

Article 3 : Critères de participation

Le « Tremplin national Blues sur Seine » est réservé aux artistes et aux groupes s'exprimant dans les esthétiques du blues et répondant aux conditions de participation suivantes :

- Tous les musiciens du groupe sont domiciliés en France métropolitaine et au moins la moitié d'entre eux sont de nationalité française ;
- La moyenne d'âge de l'ensemble des musiciens du groupe au 31 décembre 2025 est inférieure ou égale à 35 ans ;
- Le groupe est composé au maximum de 5 musiciens.

Les artistes mineurs devront fournir une autorisation parentale pour participer au Tremplin national Blues sur Seine.

Les groupes finalistes des précédentes éditions du Tremplin national Blues sur Seine ne peuvent plus concourir au Tremplin.

Les groupes non sélectionnés pour les finales précédentes peuvent se réinscrire l'année suivante.

Article 4 : Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription au « Tremplin national Blues sur Seine 2025 » sont à télécharger sur le site www.blues-sur-seine.com à partir du 25 juin 2025.

Chaque candidature devra obligatoirement comporter :

- La fiche de renseignements dûment remplie, datée et signée par les membres du groupe ou leur représentant
- Le présent règlement daté et signé par les membres du groupe ou leur représentant ;
- 3 titres audio soumis à candidature sur support numérique (envoi mail) ;
- Un texte de présentation du groupe ;
- Une autorisation parentale pour les artistes mineurs.

Les dossiers sont à envoyer avant le 25 juillet 2025 minuit (date d'envoi mail faisant foi) au choix :

Par mail à l'adresse : direction@blues-sur-seine.com & production@blues-sur-seine.com

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères de l'article 3 ne pourra être présenté au jury.

Si les informations fournies dans le dossier s'avéraient incomplètes ou erronées, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la candidature du groupe.

Article 5 : Le jury de présélection et de finale

Le jury de présélection et de finale est composé d'un collège de représentants de la presse spécialisée et de structures partenaires du Tremplin national Blues sur Seine (salles, festivals, tourneurs). Il est réuni sous la responsabilité de l'association Blues sur Seine. Le jury est indépendant et ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 6 : Présélection des finalistes

Les critères de présélection des finalistes sont :

- L'originalité et la créativité des compositions et / ou des arrangements ;
- La maîtrise instrumentale et / ou vocale.

Les reprises sont acceptées mais les compositions seront privilégiées. Le jury sélectionnera 4 groupes finalistes.

Les groupes finalistes seront informés de leur sélection au cours du mois d'août 2025.

Les groupes non retenus seront informés de leur non-sélection.

Article 7 : Disponibilité

Les candidats s'engagent à être présent, en cas de sélection, de 11h00 à 20h00 pour la finale du Tremplin national Blues sur Seine, qui se déroulera **le dimanche 9 novembre 2025** à l'Espace Brassens de Mantes-la-Jolie.

Le groupe lauréat s'engage à se rendre disponibles pour bénéficier des actions mises en place dans le cadre de leur prix.

Article 8 : Finale

La finale se déroulera le dimanche 9 novembre 2025 à l'Espace Brassens de Mantes-la-Jolie.

Lors de la finale, chaque groupe devra assurer une prestation scénique de 25 minutes en public (entrée libre et gratuite) et face à un jury.

Chaque groupe finaliste s'engage à se présenter dans la même configuration que celle identifiée aux présélections (nombre de musiciens, instruments...).

Les groupes seront jugés par le jury sur leur interprétation, leur originalité et leur présence scénique. L'ordre de passage des groupes sera déterminé par un tirage au sort effectué par l'organisation.

Article 9 : Matériel de scène

Lors de la finale, les groupes utiliseront **le même backline** mis à disposition de tous les groupes par l'association Blues sur Seine. Ils s'engagent à utiliser leur propre matériel et à assurer leur matériel et effets personnels.

L'association Blues sur Seine s'engage à mettre en place les moyens techniques et de diffusion sonore aux finalistes.

Article 10 : Rémunération des finalistes

Les artistes finalistes seront payés en engagement à hauteur de 175€ brut.

Article 11 : Défraiement des finalistes

Pas de défraiement

Un repas sera offert aux musiciens le midi et le soir du jour de la finale, à l'Espace Brassens de Mantes-la-Jolie.

Article 12 : Prix du jury

Le prix du Tremplin national Blues sur Seine est annoncé à l'issue de la finale :

- Prix Révélation Blues sur Seine

Article 13 : Prix Révélation Blues sur Seine

Le prix Révélation Blues sur Seine offre au lauréat un accompagnement personnalisé comprenant un ensemble de dispositifs d'aides au développement de son projet artistique sélectionnés et mis en œuvre par Blues sur Seine après un diagnostic commun des attentes et besoin de développement du lauréat.

Liste des dispositifs pouvant être mis à disposition du lauréat par Blues sur Seine :

1/ Aide à la production :

- Résidence scénique à l'espace Brassens à Mantes-la-Jolie
- Sessions d'enregistrement dans les studios professionnels du Sax à Achères

2/ Aide à la diffusion :

- Programmation à l'affiche du festival Blues sur Seine 2026 (Yvelines)
- Programmation à l'affiche du festival Au Grès du Jazz 2026 (Vosges du Nord)
- Programmation à l'affiche du festival Jazz à Vienne 2026 (Isère)
- Programmation à l'affiche de La maison du Blues à Châtres-sur-Cher 2026(41)
- Programmation à l'affiche du festival Cup of Blues à Saint-Macaire-en-Lauges (49)

Le choix de ces dispositifs fera l'objet d'un contrat spécifique distinct du présent règlement.

Dans le respect de la législation en vigueur, les festivals Au Grès du Jazz, Jazz à Vienne, la maison du Blues et Blues sur Seine sont maîtres dans leur organisation, programmation et proposition de rémunération.

3/ Aide à l'administration et communication :

- Aide à la structuration
- Enregistrement de sessions live, gestion des réseaux sociaux et utilisation des plateformes

Tous ces dispositifs peuvent être cumulés selon les besoins du lauréat, et sur proposition de Blues sur Seine. Ces dispositifs sont articulés et mis en œuvre par l'association Blues sur Seine et ses partenaires, en lien et en accord commun avec le groupe lauréat, après un diagnostic commun des attentes et des besoins nécessaires à l'accompagnement et au développement du projet artistique dudit lauréat.

Aucun de ces dispositifs n'est obligatoire pour chacune des parties à l'exception de la programmation à l'affiche du festival Blues sur Seine 2026 organisé par l'association Blues sur Seine.

Ces dispositifs seront articulés selon un planning d'accompagnement commun mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2026. Ils s'appliquent au groupe lauréat dans une configuration identique à celle présentée sur la scène lors de sa participation à la finale du Tremplin (nombre de musiciens).

Le lauréat s'engage à faire apparaître le logo « **Révélation Blues sur Seine 2025** » sur tous les supports de promotion et de communication de son projet (affiches, flyers, dépliants...) jusqu'à la fin du planning d'accompagnement.

Article 14 : Captation audiovisuelle

L'association Blues sur Seine se réserve le droit de mandater une société de production en vue d'une captation audio et vidéo de la finale du Tremplin national Blues sur Seine. Cette captation pourra faire l'objet d'une retransmission en direct sur le site de l'association Blues sur Seine ou de ses partenaires. Elle a pour objectif d'assurer aux groupes finalistes l'audience la plus large possible.

Le contenu audio et vidéo de la captation sera mis à disposition de chaque groupe qui en fera la demande. Il ne pourra être utilisé par les groupes qu'à des fins promotionnelles.

Il est rappelé qu'en application de l'article L.212-3 du Code de la propriété intellectuelle tout enregistrement sonore ou audiovisuel des prestations de l'artiste est soumis à une autorisation écrite préalable, faisant l'objet d'un contrat spécifique distinct du présent règlement.

L'intégralité des coûts de production audiovisuelle de la finale sera à la charge de l'association Blues sur Seine.

Article 15 : Exclusion de responsabilité

L'association Blues sur Seine ne peut être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Tremplin national Blues sur Seine 2025 et sa liste de prix est partiellement ou totalement modifiée, reportée ou annulée.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée à ce titre.

Article 18 : Loi informatique et liberté

En application de la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, dans l'hypothèse où un fichier informatique contenant des informations relatives aux groupes participants au Tremplin national Blues sur Seine 2025 serait constitué, chaque participant peut exercer son droit d'accès, de modification et de retrait des informations le concernant en écrivant à la CNIL

Article 19 : Acceptation du règlement

L'inscription et la participation au Tremplin national Blues sur Seine est gratuite et implique l'acceptation entière du présent règlement.

A compléter

Je soussigné(e)

Représentant du groupe

déclare avoir pris connaissance du règlement du Tremplin national Blues sur Seine
et en accepter les conditions

Fait le à

Signature du responsable précédé de la mention « lu et approuvé »